

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

13 et 14 novembre 2026 - Espace Ferrat à Seilh

1. Conditions d'inscription

Le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité des fêtes de Seilh organisent une bourse aux jouets, livres et petit matériel de puériculture, sous forme de dépôt-vente exclusivement destiné aux particuliers.

2. Modalités de dépôt

- Le dépôt se fera
 - à l'Espace Ferrat
vendredi 30 octobre de 14h à 19h
samedi 31 octobre de 9h à 13h et de 14h à 18h
 - au Centre Animation Jeunesse, place Marguerite de Roaldès du Bourg
du 2 au 5 novembre
lundi, mardi, jeudi de 10h30 à 11h45 et de 14h30 à 18h
mercredi de 14h30 à 18h
- Liste des articles : chaque participant devra fournir une liste détaillée des articles déposés avec le prix de vente par article et présenter une pièce d'identité en cours de validité.
- La liste sera enregistrée ainsi que les coordonnées (adresse postale, mail, téléphone), et le numéro de la pièce d'identité produite, par les membres du CCAS présents.
- Les articles seront étiquetés en conséquence. (N° attribué à chaque déposant avec N° pour chaque article). Le numéro de la liste sera communiqué au déposant au moment du dépôt.
- État des jouets : tous les articles (jouets, jeux de société, livres, peluches) doivent être propres, complets et en parfait état de fonctionnement.

3. Tarification et commission

- Fixation des prix : le prix de vente est fixé par le déposant.
- Commission de l'organisateur : une retenue de 25 % sera conservée sur le montant total des ventes au profit de l'association Hôpital Sourire.

4. Récupération des invendus et des gains

- Versement : les 75 % restants seront reversés au déposant par le comité des fêtes via un virement WERO à l'issue de l'événement ou au plus tard dans les 10 jours suivants.

- Les invendus seront à retirer à l'Espace Ferrat le vendredi 27 novembre de 16h à 19h. Au-delà de cette date les articles non récupérés seront déposés au Secours populaire. Aucun recours ou réclamation ultérieure ne sera accepté.

5. Responsabilité et sécurité

- Vol et détérioration : l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou détérioration des articles déposés pendant toute la durée de l'événement.
- Sécurité : les jeux de société et puzzles doivent être sécurisés (boîtes fermées avec du ruban adhésif transparent ou du film étirable).

J'accepte les dispositions prises concernant mes données personnelles énoncées ci-dessous* ☐ OUI ☐ NON

J'accepte que le CCAS utilise mes données pour m'informer d'autres actions en faveur de ses publics ☐ OUI ☐ NON

* Dans le cadre de ses animations, le CCAS est amené à collecter vos données personnelles et à les traiter. Ces données servent à communiquer avec vous pour vous fournir des informations dans le cadre de ces animations. Seul le CCAS a accès à vos données. Il en assure la protection. Le Délégué à la Protection des données répondra à toutes vos demandes concernant le traitement de vos données personnelles. Vous pouvez le contacter au 05 61 59 90 13 ou par mail rgpd@mairie-seilh.fr et à tout moment exercer votre droit sur ces données : droit d'accès, de rectification, de récupération, d'effacement ou de refus d'utilisation.

Seilh, le

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)